



Les personnes de bonne volonté sont priées de nous prêter mains fortes avec des dons en natures et en espèces afin de nous

permettre de donner le sourire au maximum d'enfants possibles.



*Autorisation D'installation N=02/2016 (Commune de Mont-Ngafula)
 *Certificat D'enregistrement N=079/2016 (Ministère des affaires Sociales.
 actions Humanitaires et Solidarité Nationale)
 (Ministère de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains)
 *N° F. 92/26.815



1. Qui sommes-nous

L'orphelinat « Sourire d'enfant » a été créé en février 2016 par Madame Dimbenza Nzau Laurence, infirmière de formation, qui en est la promotrice.

Il a été créé pour essayer de répondre aux situations difficiles rencontrées par les enfants dues à :

- La mort de leurs mamans à l'accouchement ;

- Au décès précoce de leurs jeunes parents ;
- Leurs abandons par leurs parents.

2. Notre adresse

Le siège se situe dans la ville de Kinshasa, sur l'avenue Mopondo, Quartier Mitendi dans la Commune de Mont- Ngafula.

3. D'où proviennent nos pensionnaires



Les enfants qui y sont accueillis, proviennent de toute l'étendue de la République. A ce moment l'orphelinat a déjà reçu les enfants de la Ville province de Kinshasa, du Kongo Central et de l'ex-Province de Bandundu.

4. Notre capacité d'accueil et de réinsertion

L'orphelinat a une capacité d'accueil de 20 enfants. Ces enfants sont de toute nature. Certains ont des origines identifiées et d'autres non, parce qu'abandonnés à la maternité ou dans la rue.

5. Nos perspective à long terme pour nos pensionnaires:

- Replacer dans la famille lorsque celle-ci est identifiable avec un membre susceptible de prendre en charge et de poursuivre l'éducation de



l'enfant ;

- Réinsérer dans la société après leur prise en charge par



l'orphelinat et l'apprentissage d'un métier ou la fin de leur scolarité (pour ceux qui le peuvent).



